

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Date de production: 28.02.2024

Ossiam Food for Biodiversity UCITS ETF

1A (EUR) | ISIN: IE00BN0YSK89

Société de gestion: Ossiam, une société du groupe Natixis · Régulateur: Autorité des Marchés Financiers (AMF) · Contact: www.ossiam.com | +33 1 84 79 42 70
Ce produit est autorisé en Irlande, est réglementé par la Central Bank of Ireland et a reçu une autorisation de commercialisation en France en ce qui concerne ce document d'informations clés.

1. En quoi consiste ce produit?

Type: Le Fonds est un Organisme de Placements Collectifs (OPCVM) ETF de droit irlandais géré de manière active prenant la forme d'un compartiment d'un Irish Collective Asset-management Vehicle (ICAV). Ce Fonds a été agréé par la Central Bank of Ireland.

Échéance: Ce produit n'a pas de date d'échéance spécifique prévue. Cependant, ce produit peut être dissout ou fusionné, dans ce cas, vous en serez informé par tout moyen approprié prévu par la réglementation.

Objectifs: Le Fonds a pour objectif de générer une performance totale nette d'une sélection d'actions cotées, principalement sur les marchés développés, en vue de contribuer à la réduction de l'impact sur la biodiversité dans les secteurs agricole et alimentaire (l'«Univers d'investissement »).

Politique d'investissement: L'Univers d'investissement du Fonds est en majeure partie constitué de titres de participation de marchés développés principalement et liés aux secteurs de l'agriculture et de l'alimentation. Le Fonds investira au moins 90 % de sa Valeur liquidative dans de tels titres. La Société de gestion applique en premier lieu un "filtre Liquidité et Taille". Seules les actions les plus liquides et les actions les plus importantes en termes de capitalisation boursière sont sélectionnées. Afin de réaliser son objectif d'investissement durable de réduction de l'impact sur la biodiversité, le modèle quantitatif de la Société de gestion met en œuvre une approche d'exclusion thématique et d'impact reposant sur des règles, qui vise à évaluer les titres de l'Univers d'investissement à partir des données ESG fournies par les principaux fournisseurs de données. Les titres qui passent avec succès le "filtre Liquidité et Taille" passent par : (i) Un filtre « Best-in-Class », qui consiste à identifier les 80 % d'actions les mieux notées sur le plan ESG pour chaque sous-secteur, puis par (ii) Un "filtre Normatif et Exclusion" (par exemple, violation des principes du Pacte mondial des Nations unies, controverses graves) portant sur les titres sélectionnés afin d'exclure les titres qui ne sont pas alignés sur les critères E, S, G et les droits de l'Homme du Fonds. Les titres qui passent avec succès les filtres susmentionnés sont désignés collectivement par le terme « Univers éligible ». La procédure d'optimisation de la Société de gestion pondère les actions de l'Univers éligible tout en respectant certaines contraintes, en ce compris, sans toutefois s'y limiter, une amélioration, par rapport à l'Univers d'investissement, des objectifs E et S du cadre des ODD des Nations Unies et une réduction des émissions totales de GES du portefeuille par rapport à l'Univers d'investissement. Dans certaines conditions de marché, la composition de l'Univers éligible peut rendre impossible l'optimisation de la pondération tout en respectant exactement la liste des contraintes ci-dessus. Dans de telles circonstances, la Société de gestion peut réduire proportionnellement une partie des contraintes jusqu'à ce que les conditions de marché permettent à la procédure d'optimisation de respecter l'ensemble des contraintes.

Catégorie SFDR: Article 9

Affectation des sommes distribuables: Capitalisation.

Investisseur de détail visés: Les investisseurs qui comprennent les risques du Fonds et qui prévoient d'investir à long terme (5 ans minimum). Le Fonds s'adresse aux investisseurs qui : (i) sont à la recherche d'un investissement axé sur la croissance dans une approche d'investissement durable, (ii) sont intéressés par l'exposition internationale aux marchés d'actions, soit pour un investissement de base, soit à des fins de diversification, (iii) présentent un profil de risque élevé et peuvent supporter des pertes importantes. Les actions de ce Fonds n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi « US Securities Act of 1933 » et ne peuvent donc être offertes ou vendues directement ou indirectement pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. Person » telle que définie par la réglementation américaine « Regulation S » et/ou la « Foreign Account Tax Compliance Act ».

Compte tenu des dispositions du Règlement UE N° 833/2014 et du Règlement UE 2022/398 la souscription des actions de ce Fonds est interdite à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un État membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un État membre.

Dépositaire: The Bank of New York Mellon SA/NV, Dublin Branch.

Informations complémentaires: Le règlement et les rapports annuels et semestriels du Fonds sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et gratuitement sur simple demande écrite à l'adresse info@ossiam.com. La valeur liquidative est disponible sur le site internet de la société de gestion. www.ossiam.com

Traitement des ordres: Les ordres de souscription et de rachat sont reçus au plus tard à 16 h 00 (heure de Dublin) le Jour de négociation précédent. Les actions 1A (EUR) sont cotées sur une ou plusieurs Bourse(s) de valeur(s). Les investisseurs peuvent acheter ou vendre leurs Actions par l'intermédiaire de leur courtier habituel chaque jour de négociation de la ou des Bourse(s) de valeur(s) concernée(s) qui est également un Jour de négociation en Irlande ou par l'intermédiaire d'une plateforme de distribution de fonds. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous référer au Prospectus et/ou contacter votre courtier pour des informations complémentaires.

2. Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez ce produit **pendant 5 ans**. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour. L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé le Fonds dans la classe de risque 4 qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée. Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Attention au risque de change. Si les sommes qui vous seront versées le sont dans une autre monnaie, votre gain final dépendra du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus. Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez vous reporter au prospectus du Fonds. Ce Produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

		1 an	5 ans (période de détention recommandée)
Scénario de Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 7 383	EUR 2 532
	Rendement annuel moyen	-26.2%	-24.0%
Scénario Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 8 835	EUR 12 696
	Rendement annuel moyen	-11.6%	4.9%
Scénario Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 12 254	EUR 17 675
	Rendement annuel moyen	22.5%	12.1%
Scénario Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	EUR 13 684	EUR 18 979
	Rendement annuel moyen	36.8%	13.7%

Scénario Favorable: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/08/2014 et 30/08/2019.

Scénario Intermédiaire: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 29/07/2016 et 30/07/2021.

Scénario Défavorable: ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre 31/10/2018 et 31/10/2023.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

3. Que se passe-t-il si l'émetteur n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

4. Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce Fonds ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement. La réduction du rendement (RIY) montre l'impact des coûts totaux que vous payez sur le rendement de l'investissement que vous pourriez obtenir. Les coûts totaux tiennent compte des coûts ponctuels, courants et accessoires.

Coût au fil du temps

	Coûts totaux	Réduction du rendement par an*
Si vous sortez après 1 an	EUR 97	1.0%
Si vous sortez après la période de détention recommandée	EUR 711	1.4%

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé :

- Qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

*Ceci illustre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 13.4% avant déduction des coûts et de 12.1% après cette déduction.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée et la signification des différentes catégories de coûts.

			Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée*	Jusqu'à 0.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	EUR 0
	Coûts de sortie*	Jusqu'à 0.00% du montant que vous payez au moment de la sortie dans l'investissement.	EUR 0
Coûts récurrents	Coûts de transaction	0.04% de la valeur de votre investissement par an.	EUR 4
	Autres coûts récurrents	0.75% de la valeur de votre investissement par an.	EUR 75
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de comission de surperformance pour ce produit.	---
	Commissions d'intéressement	Il n'y a pas de comission d'intéressement pour ce produit.	---

* Marché secondaire : dans la mesure où le Compartiment est un ETF, les Investisseurs qui ne sont pas des Participants autorisés ne pourront généralement acheter ou vendre des actions que sur le marché secondaire. Par conséquent, les investisseurs paieront des frais de courtage et/ou de transaction concernant leurs transactions en bourse. Ces frais de courtage et/ou de transaction ne sont ni facturés ni payables par le Compartiment ou la Société de gestion, mais par l'intermédiaire de l'investisseur même. En outre, les investisseurs peuvent également devoir supporter des écarts acheteur-vendeur (« bid-ask spreads »), c'est-à-dire la différence entre les cours auxquels les actions peuvent être achetées et vendues.

Marché primaire : les Participants autorisés qui négocient directement avec le Fonds paieront les coûts de transaction liés au marché primaire.



5. Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Durée de détention recommandée : 5 ans.

Ce produit n'a pas de période de détention minimale recommandée (RHP) mais est conçu pour un investissement à long terme. Tout investissement doit être considéré en fonction de vos besoins spécifiques d'investissement et de votre appétit pour le risque. Ossiam ne considère pas l'adéquation ou le caractère approprié de cet investissement à votre situation personnelle. Si vous avez le moindre doute quant à l'adéquation de ce produit à vos besoins, nous vous conseillons de consulter un professionnel. Vous pouvez acheter ou vendre vos titres d'ETF quotidiennement sur le marché secondaire par le biais d'un intermédiaire sur la ou les bourses de valeurs sur lesquelles les titres d'ETF sont négociés.

6. Comment puis-je formuler une réclamation?

Vous pouvez formuler une réclamation concernant le produit ou le comportement (i) de la société de gestion (ii) d'une personne qui fournit des conseils au sujet de ce produit, ou (iii) d'une personne qui vend ce produit en adressant un courrier électronique ou un courrier postal aux personnes suivantes, selon le cas :

- Si votre réclamation concerne le produit lui-même ou le comportement de la Société de gestion : veuillez contacter la société de gestion, par courrier, à l'attention de OSSIAM – Conformité ou par mail à info@ossiam.com. Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion www.ossiam.com
- Si votre réclamation concerne une personne qui fournit des conseils sur le produit ou bien qui le propose, veuillez contacter cette personne en direct.

7. Autres informations pertinentes

Informations précontractuelles: Pour comprendre comment le fonds a un objectif d'investissement durable (article 9 du SFDR), lisez l'annexe sur la durabilité du fonds disponible sur www.ossiam.com.

Performances passées et scénarios de performance: Allez sur www.ossiam.com. Veuillez noter que les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Nombre d'années pour lequel les données relatives aux performances passées sont présentées: 10 ans en fonction de la date de création de la part.

Assurance Vie: Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

